

PROCES-VERBAL de CONSTAT D’AFFICHAGE

Code de la Propriété des Personnes Publiques
Livre Ier : Biens relevant du domaine public
Titre IV : Sortie des biens du domaine public

Procès-verbal N° : 2020/1

Tours, le 23/10/2020

Je soussignée, **DELHOMMAIS Patrice**, agent assermenté par le Tribunal d'Instance de Tours le 17/01/2016, me suis rendu sur les lieux suivants, le **23 octobre 2020 à 10h 30**, sur le territoire de la commune de Tours :

- Rue Léo Delibes

Pour constater que les affiches des communiqués de l'enquête publique aux adresses suivantes ont été vérifiées, précisons que celles-ci sont situées :

- Le premier sur le candélabre situé rue Léon Delibes angle avenue Beethoven (côté OUEST de la rue)
- Le second à l'entrée du parking côté NORD au milieu la rue Léo Delibes sur le candélabre.
- Le troisième sur le candélabre situé rue Léon Delibes angle rue Jules Massenet côté Est de la rue Léo Delibes.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat d'affichage.

L'agent assermenté,



Patrice DELHOMMAIS

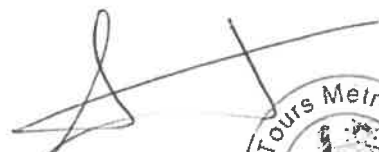
**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION CIRCULATION - VOIRIE
Secteur de TOURS
1 à 3 rue des minimes
37926 TOURS CEDEX 9**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Frédéric CHABELLARD, Directeur général adjoint des services de Tours Métropole Val de Loire, certifie que l’avis d’enquête publique dans le cadre de l’évolution de la zone Sud-Est du quartier des Fontaines à Tours a fait l’objet d’un affichage à partir du **22 octobre 2020**, sur les panneaux prévus à cet effet situés, 60 avenue Marcel Dassault – 37 206 Tours, siège de l’EPCI.

Fait à Tours le **22 OCT. 2020**

Le Directeur général adjoint des services,


Frédéric CHABELLARD

